

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 avril 2021

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2021
(accusé de réception du 27/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.

Lors de la réunion du 1^{er} avril 2021, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- Fourniture et livraison de volailles fraîches et produits transformés à base de volaille.

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de volailles fraîches et de produits transformés à base de volaille pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale (QBO), l'EHPAD Flora Tristan et l'EHPAD de Coat Kerhuel du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de QBO.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes composé de Quimper Bretagne Occidentale, dont relève le Service commun de restauration, et du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, dont relèvent l'EHPAD Flora Tristan situé à BRIEC DE L'ODET ainsi que l'EHPAD de Coat Kerhuel situé à ERGUÉ-GABÉRIC.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un opérateur économique par lot, sans montant maximum ni minimum. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les prestations sont réparties en 4 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Poulet, chapon et pintade Label Rouge frais
2	Dinde Label Rouge fraîche
3	Volailles fraîches non labélisées
4	Produits transformés à base de volaille

Le montant estimatif des besoins en euros HT pour l'année 2021 est le suivant :

Lot	Désignation	Estimation annuelle HT
1	Poulet, chapon et pintade Label Rouge frais	100 000 €
2	Dinde Label Rouge fraîche	50 000 €
3	Volailles fraîches non labélisées	15 000 €
4	Produits transformés à base de volaille	25 000 €
TOTAL		190 000 €

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois par tacite reconduction.

Les attributaires sont les suivants :

- Pour le lot 1 société TERRE ET PLUME, sise ZA de Kerangueven 29460 HANVEC, sur la base d'un devis estimatif de 45 520,00 euros HT ;
- Pour le lot 2 société POMONA PASSION FROID OUEST, sise ZAC de la Haute Forêt – 29 rue Véga – CS 94471 – 44478 CARQUEFOU Cedex, sur la base d'un devis estimatif de 57 861,00 euros HT ;
- Pour le lot 3 société TERRE ET PLUME, sise ZA de Kerangueven 29460 HANVEC, sur la base d'un devis estimatif de 25 688,00 euros HT ;
- Pour le lot 4 société TERRE ET PLUME, sise ZA de Kerangueven 29460 HANVEC, sur la base d'un devis estimatif de 17 961,50 euros HT.

- Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchèteries

Depuis courant 2016, Quimper Bretagne Occidentale dispose d'un contrat avec Eco-DDS qui est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets dangereux des ménages dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour cette catégorie de déchets.

Toutefois, certains déchets dangereux n'entrent pas dans le champ d'application de cette REP.

Le présent marché a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets dangereux des ménages, collectés sur les déchèteries de Quimper Bretagne Occidentale, et qui n'entrent pas dans le champ d'application de la REP.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre sans montant minimum ni maximum en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il sera exécuté au fur et à mesure du calendrier d'intervention valant émission de bons de commande.

Cet accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes. Il n'est pas prévu non plus de décomposition en tranches.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification.

L'estimation financière du marché s'élève à 250 000 euros HT pour la durée totale.

L'attributaire est la société SARP OUEST SAS, sise ZI du Buis 29820 GUILERS, sur la base d'un devis estimatif de 72 884,30 euros HT.

- Marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Pôle d'échanges Multimodal de Quimper : aménagements urbains, passerelle piétonne sur domaine ferroviaire, gare routière et maison des mobilités

Le marché concerne le renforcement, lors des phases préparatoires de travaux et des travaux, des actions de communication opérationnelle en complément de la mission de maîtrise d'œuvre initiale, pour le réaménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Quimper : Aménagements urbains, passerelle piétonne sur domaine ferroviaire, gare routière et maison des mobilités.

Il s'agit d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande publique.

Le contrat, qui prend la forme d'un marché de maîtrise d'œuvre complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre initial, sera conclu pour une durée de 3 ans et 8 mois, afin d'accompagner la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la date d'achèvement prévisionnelle de l'opération prévue fin décembre 2024.

L'estimation financière s'élève à 270 000 € euros HT.

L'attributaire est le groupement TER PAYSAGISTES URBANISTES (mandataire 18-20 rue du Faubourg du Temple 75011 PARIS) / TER ARCHITECTURES CONCEPTO / NEY&PARTENERS / CUESTA / ARCADIS pour un montant de 268 498 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces marchés publics.